

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À LA FCEI
RELATIVE À LA DEMANDE D'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE FINANCIER
TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2021**

**PLAN DE DEVELOPPEMENT *A POSTERIORI* – RETRAIT DES RESULTATS SELON LA
GRILLE TARIFAIRE D'ORIGINE**

1. **Référence :** Pièce [B-0094](#), p. 5, Tableau 1.

Préambule :

Tableau 1
Comparaison des méthodologies des ajouts de charge

	Ancienne méthodologie	Nouvelle méthodologie
Clients	<p><u>Dossiers mesurés</u> : Nombre de clients avec un ajout de charge signé dans le plan de développement <i>a priori</i> et pour lesquels Énergir prend la mesure <i>a posteriori</i>.</p> <p><u>Dossiers non mesurés</u> : Nombre de clients avec un ajout de charge signé dans le plan de développement <i>a priori</i> et pour lesquels une ou plusieurs ventes d'ajouts de charge ont été signées ultérieurement à l'année du plan de développement <i>a priori</i>.</p>	Nombre de clients inclus dans le plan de développement <i>a priori</i> , et dont la vente n'a pas été annulée depuis (la distinction entre les dossiers mesurés et non mesurés n'est donc plus faite).
Volumes	<p><u>Dossiers mesurés</u> : Différence entre le volume réel total de l'année en titre et le volume réel des 12 mois précédant la signature de la vente.</p> <p><u>Dossiers non mesurés</u> : Application du taux de réalisation du volume réel pour les dossiers mesurés sur le volume prévu <i>a priori</i> pour l'année en titre.</p>	Volumes signés, après taux d'effritement de 15 %, pour chacun des clients dont la vente n'a pas été annulée depuis.
Revenus	<p><u>Dossiers mesurés</u> : Les revenus associés aux volumes réels d'ajouts de charge pour l'année en titre. Les revenus sont calculés à partir du taux de distribution marginal par client.</p> <p><u>Dossiers non mesurés</u> : Application du taux de réalisation des revenus réels pour les dossiers mesurés sur les revenus prévus <i>a priori</i> pour l'année en titre.</p>	Revenus prévus lors de la signature de la vente pour chacun des clients dont la vente n'a pas été annulée depuis. Ces revenus sont recalculés sur la base des volumes après effritement de 15 %.

Demandes :

1.1 Veuillez présenter la position de la FCEI quant au niveau de précision des volumes et revenus estimés selon l'Ancienne méthodologie par rapport à la Nouvelle méthodologie présentées à la référence (i).